

A déduire—

Sault-Ste-Marie—Elliott, préposé de l'accise..	\$600
Québec—Chabot, mis à la retraite..	600
St-Jean—Richard, mis à la retraite.	600
Sault-Ste-Marie—Francis, décédé.	600
Suppression du crédit destiné à un sous-inspecteur additionnel.. . .	600

Augmentation nette des appointements des inspecteurs..	\$1.250

Nous avons augmenté les appointements d'un certain nombre d'inspecteurs et de sous-inspecteurs. Cette augmentation s'élève, en tout, à \$1,250.

M. CLARKE : Quel est, à Toronto, à Montréal, à Halifax et à Québec, le chiffre des appointements des inspecteurs ?

M. BRODEUR : A Toronto, les inspecteurs reçoivent \$1,300, à Montréal, \$1,600, \$1,200 à Québec et \$1,000 à Halifax ?

M. CLARKE : Y compris l'augmentation ?

L'honorable M. BRODEUR : Non ; c'est le chiffre actuel des appointements. Il faudra ajouter à cela l'augmentation de \$50.

M. CLANCY : Combien y a-t-il d'inspecteurs dans le service de vérification ?

L'honorable M. BRODEUR : Il y a une cinquantaine d'employés, dont dix-huit inspecteurs ; les autres sont des sous-inspecteurs.

M. CLANCY : Doit-on en nommer d'autres cette année ?

L'honorable M. BRODEUR : Non ; je me propose au contraire de réduire le personnel. Je remarque qu'il existe un fort découvert.

M. CLANCY : Il est impossible d'entendre l'honorable ministre.

L'honorable M. BRODEUR : Je remarque un fort découvert par rapport à cette branche du service, et, suivant en ceci l'exemple de mon prédécesseur, je me propose de réduire le personnel autant que possible.

M. CLANCY : A-t-on fait quelque nomination, l'année dernière ?

L'honorable M. BRODEUR : Je n'en sais rien ; il n'en est pas question dans mes notes.

M. CLANCY : Il y a ici une augmentation de \$1,250. L'honorable ministre se propose-t-il de diminuer le nombre de ses employés ?

L'honorable M. BRODEUR : Le présent crédit pourvoit à l'augmentation des appointements des employés qui méritent de l'avancement ; la plupart d'entre eux recevront une augmentation. L'état que j'ai soumis comporte la disparition d'un employé.

M. CLANCY : Où ferez-vous cette réduction ?

L'honorable M. BRODEUR : A Montréal, je crois.

M. CLANCY : Sur quoi vous baserez-vous pour accorder l'augmentation d'appointements ?

L'honorable M. BRODEUR : Sur les rapports des officiers ; on accorde généralement une légère augmentation à ceux qui remplissent le mieux leur devoir.

M. CLANCY : De qui le ministre reçoit-il ces rapports ?

L'honorable M. BRODEUR : Des inspecteurs de chaque district.

M. CLANCY : Le personnel de l'honorable ministre doit, j'imagine, se composer d'employés expérimentés. Sur quoi se base mon honorable ami pour accorder une récompense spéciale ? Est-ce sur la somme de travail accompli ou sur le mérite particulier de ses employés ?

L'honorable M. BRODEUR : Il n'est accordé d'augmentation qu'à ceux qui ont passé les examens du service civil.

M. CLANCY : Est-ce aux inspecteurs ou aux sous-inspecteurs que l'on accorde une augmentation d'appointements ?

L'honorable M. BRODEUR : Aux sous-inspecteurs, dans la plupart des cas.

M. CLANCY : Je présume que l'honorable ministre n'oublie pas les sous-inspecteurs nouvellement nommés ?

L'honorable M. BRODEUR : Il n'est pas fait de distinction ; nous accordons de l'avancement à tous ceux qui en méritent.

M. CLANCY : L'honorable ministre se base-t-il sur la somme ou sur la qualité du travail accompli ?

L'honorable M. BRODEUR : Sur l'une et l'autre.

M. CLANCY : Le travail est généralement bien fait, je suppose ?

L'honorable M. BRODEUR : C'est mon avis.

M. CLANCY : Le travail étant généralement bien fait, on ne devrait pas, ce me semble, faire de distinction. Le ministre voudrait-il bien nous donner les noms des employés dont les appointements seront augmentés ?

L'honorable M. BRODEUR : Je ne donnerai pas les noms de ceux qui reçoivent le maximum de leurs appointements. On nous a conseillé d'augmenter le chiffre des appointements des personnes suivantes : MM. Fitzgerald et Laidman, Hamilton ; MM. Macdonald et Finlay, Ottawa ; MM. Kelly et Milligan, Toronto ; M. Heyward, Windsor ; M. Bourget, Québec ; M. Morin, Saint-Hyacinthe ; M. Cowan, Saint-Jean ; M. Frame, Halifax ; M. Davey, Charlottetown ; M. Finley, Victoria ; M. Costello, Calgary, et M. Fyfe, inspecteur à Ottawa.

M. CLANCY : Cela comprend toutes les augmentations ?